

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2467

présenté par
M. Lioger

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 31, substituer au mot :

« concernés »

les mots :

« publics de coopération intercommunale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.